



URBANISME DANS NOS ZONES PAVILLONNAIRES : MISE AU POINT

Notre objectif depuis 2014, clairement affirmé, est de préserver le caractère VERT de notre ville et d'éviter toute densification excessive.



Laurent VASTEL

RAPPEL : La loi ALUR, votée en 2013 à l'Assemblée Nationale par la majorité PS, PRG, et EELV (et émanant de la loi DUFLOT, elle-même EELV), nous a imposé la réalisation de constructions nouvelles : 1500 logements nouveaux avant 2030, chiffres prévus par le SDRIF (Schéma Directeur Régional d'Île-de-France), voté fin 2013 par le groupe PS et EELV à la Région. Cette loi créait également l'obligation à toutes les communes de passer en PLU (Plan Local d'Urbanisme) avant fin 2017.

Notre stratégie, lors de ce passage obligé en PLU, a été de résister à une densification excessive en organisant une **protection maximale de nos zones pavillonnaires**.

Fontenay-aux-Roses ne dispose pas de forêt ou de grand parc comme Sceaux ou Meudon. Le PLU voté en 2017 a été de ce fait l'un des plus verts d'Île-de-France :

- ✓ plus de 50 % de la surface communale est classée en zone verte protégée
- ✓ 109 arbres protégés contre 9 dans le règlement d'urbanisme de l'ancienne municipalité (POS).

Depuis 6 ans, la ville a livré moins de 200 logements collectifs, contre plusieurs milliers dans chacune des communes voisines, **deux nouveaux parcs publics ont été aménagés** et les projets de construction sont strictement contrôlés. **Aucun projet d'immeuble collectif n'existe dans les zones pavillonnaires** (classées zones UE du PLU).

Pourquoi tant de courriers de promoteurs ?

Parce que l'addition de parcelles mitoyennes reste la seule option pour aboutir à un projet d'immeuble collectif économiquement viable. **Des mesures de protection supplémentaires sont en cours d'intégration** à notre PLU par VSGP (Vallée Sud Grand Paris) qui permettront de dissuader cette prospection invasive.

A l'occasion de la campagne électorale, des chiffres et propos aberrants sont diffusés : fantasme de surdensification, affirmations fantaisistes... (40 000 hab/Km² soit 1,5 fois Manhattan pour Scarron...!). Ces manœuvres politiciennes ne cherchent qu'à créer la confusion à des fins électoralistes.

Nos intentions restent les mêmes. **Préserver nos jardins et nos espaces pavillonnaires ET s'en tenir aux 1500 logements imposés par la loi d'ici 2030**, en les utilisant au mieux pour notre ville : rénovation des Blagis, suppression de friches urbaines, réorganisation raisonnée de l'espace public.

Notre priorité est aussi de conserver la mixité sociale nécessaire au bien vivre ensemble. Rappelons que cette mixité est menacée par l'explosion du nombre de logements sociaux sous la mandature précédente (notamment vente ICADE en 2012, nous amenant à 43,2% de logements sociaux à Fontenay-aux-Roses).

Ne nous trompons pas, ce sont les écologistes d'EELV qui ont toujours prôné la densification en hauteur des villes afin de limiter l'étalement urbain et les socialistes qui ont toujours organisé l'inflation de logements sociaux dans toutes les villes qu'ils dirigent. Toutes les listes municipales reconnaissent cette obligation de construction minimale de 1500 logements. La liste EELV souhaite poursuivre la construction de logements sociaux.

**Le 15 mars 2020, continuons à protéger les zones pavillonnaires.
Votons FONTENAY Demain.**

Notre projet est le vôtre, **vous souhaitez soutenir cette campagne ?**

Envoyez vos dons par chèque à l'ordre de « M. Christian Peyrat Mandataire Financier de Laurent Vastel » à l'adresse postale :

Bâtiment du Bellay II, Résidence de l'Orée de Sénart, 134 rue Pierre Brossolette 91210 Draveil

Les dons ouvrent droit à une réduction fiscale de 66% (art.200 CGI)

N'hésitez pas à nous contacter :

105, rue Boucicaut / fontenayauxrosesdemain@gmail.com

www.fontenay-demain.fr

